

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **16**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien
Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme FRANCOIS Andrée
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2024.

N° 22/2024 : Autorisation à Monsieur le Maire d'ester en justice au bénéfice de la SCP d'avocats CBF pour l'affaire commune D'OGY-MONTOY-FLANVILLE / MARX

- Vu les procédures au Tribunal Administratif de Strasbourg (dossiers n° 2307517-5 et 2308406-50),
- Vu le courrier de la SCP d'avocats CBF, avocats, 5 avenue Foch - 57000 Metz, en date du 31 janvier 2024, se constituant dès lors immédiatement au lieu et place de Maître HEMZELLEC au nom de la commune de Ogy-Montoy-Flanville auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG,
- Vu la convention d'honoraires présentée par la SCP d'avocats CBF, avocats, 5 avenue Foch - 57000 Metz le 31 janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion, le conseil municipal par **18 VOIX POUR, 1 CONTRE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la SCP CBF, avocats, 5 avenue Foch - 57000 Metz, aux fins de défendre en justice et de représenter la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville dans l'affaire COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE / MARX.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 09 avril 2024

Le Maire,
Eric GULINO